

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 18 octobre 2021

Délibération n° CP-2021-0811

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Vénissieux - Rillieux-la-Pape - Oullins

Objet : Collèges publics - Acquisition de matériels spécifiques - Attribution de subventions d'investissement - Équipements

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

Rapporteur : Madame Véronique Moreira

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 1 octobre 2021

Secrétaire élu(e) : Fatiha Benahmed

Affiché le : mardi 19 octobre 2021

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, M. Boumertit, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Camus, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absent excusé : M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue).

Commission permanente du 18 octobre 2021**Délibération n° CP-2021-0811**

Commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

Commune(s) : Vénissieux - Rillieux-la-Pape - Oullins

Objet : Collèges publics - Acquisition de matériels spécifiques - Attribution de subventions d'investissement - Équipements

Service : Délégation Solidarités, habitat et éducation - Direction Éducation

La Commission permanente,

Vu le rapport du 29 septembre 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

L'opération n° 0P3407904 fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2021-2026 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 25 janvier 2021.

I - Contexte

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole a l'obligation de doter les collèges d'équipements nécessaires au bon fonctionnement de leur service de restauration.

Pour répondre aux besoins des établissements, la Métropole met en place les cadres d'achat nécessaires, au moyen de marchés d'équipements de cuisine, de mobiliers administratifs et pédagogiques, inclus dans le conventionnement avec l'Union des groupements d'achats publics (UGAP).

Cependant, des demandes spécifiques peuvent survenir de la part des établissements qui ne trouvent pas de réponse adaptée dans ces marchés.

Dans cette situation précise, la Métropole peut attribuer une subvention d'investissement pour l'acquisition de matériel spécifique par le collège.

La subvention est accordée après une étude technique du matériel demandé. Le montant accordé à l'établissement doit être justifié par des devis. Dès lors que la subvention est attribuée, le collège procède directement à l'acquisition du matériel concerné par la demande de subvention et transmet à la Métropole les factures afférentes pour justificatif du paiement de la subvention.

II - Attribution de subventions

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de 3 subventions pour l'achat d'équipements spécifiques de cuisine, pour un montant de 19 739,62 € TTC, réparti comme suit :

- au collège Paul Éluard à Vénissieux pour l'achat et l'installation d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 10 282,08 € TTC (logiciel, badges, distributeur de plateaux et chariots),
- au collège Paul Émile Victor à Rillieux-la-Pape, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un montant de 4 216,80 € TTC (logiciel, badges et distributeur de plateaux),
- au collège La Clavelière à Oullins, pour l'achat d'un équipement de contrôle d'accès à la demi-pension, d'un

montant de 5 240,74 € TTC (logiciel, badges et distributeur de plateaux) ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve l'attribution, pour l'année 2021, de 3 subventions d'investissement pour des équipements répartis sur les collèges suivants :

- d'un montant de 10 282,08 € TTC au profit du collège Paul Éluard à Vénissieux, dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,
- d'un montant de 4 216,80 € TTC au profit du collège Paul Émile Victor à Rillieux-la-Pape dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension,
- d'un montant de 5 240,74 € TTC au profit du collège La Clavelière à Oullins dans le cadre de l'acquisition d'un contrôle d'accès à la demi-pension.

2° - Autorise le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P34 - Éducation, formation sur l'opération n° 0P34O7904.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 204, pour un montant de 19 739,62 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20211018-264400-DE-1-1 Date de télétransmission : 19 octobre 2021 Date de réception préfecture : 19 octobre 2021
